

La Chambre, en conséquence, s'y rend; et de retour;

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu les résignations des membres suivants:—

De l'honorable S. F. Tolmie, député du district électoral de Victoria (C.-B.).

De Lawrence A. Wilson, écr., député pour le district électoral de Vaudreuil-Soulanges.

Et qu'il a en conséquence émis son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour lesdits districts électoraux respectivement.

---

#### DISTRICT ÉLECTORAL DE VICTORIA (C.B.)

Je, Simon Fraser Tolmie, député à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Victoria, Colombie-Britannique, résigne présentement mon siège dans ladite Chambre des Communes, pour le district électoral plus haut désigné.

Donné sous mon seing et sceau, en la cité d'Ottawa, ce cinquième jour de juin 1928.

S. F. TOLMIE (L.S.)

Témoins:—

S. CHARTERS,  
R. J. MANION.

---

#### DISTRICT ÉLECTORAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

PUISSANCE DU CANADA }  
SAVOIR: } Chambre des Communes.

A L'HONORABLE RODOLPHE LEMIEUX, C.P.,  
ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES:

Je, Lawrence Alexandre Wilson, député à Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Vaudreuil-Soulanges, résigne présentement mon siège dans ladite Chambre des Communes, pour le district électoral ci-haut désigné.

Donné sous mon seing et sceau en la cité d'Ottawa, ce 1er février 1929.

LAWRENCE A. WILSON (L.S.)

Témoins:—

J. A. MERCIER,  
CHARLES MARCIL.

---

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une communication du directeur général des élections, l'informant que, conformément au Chapitre 145, article 11 des Statuts révisés du Canada, 1927, il a reçu des communications de plusieurs députés le notifiant des vacances suivantes survenues dans la représentation, savoir:—

De Jean Joseph Denis, écuyer, député pour le district électoral de Joliette, qui a accepté un office d'émolument sous la Couronne.

De William Thomas Goodison, écuyer, député pour le district électoral de Lambton-Ouest, décédé.

Et que le directeur général des élections a en conséquence émis de nouveaux brefs d'élection pour lesdits districts électoraux, respectivement.